

# Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors

## Aperçu du Fonds AU 30 JUIN 2011

**Gestionnaire :** Société de gestion d'investissement I.G. Ltée

Le présent document contient des renseignements qu'il est important de connaître au sujet du Fonds. Vous trouverez d'autres renseignements plus complets dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez contacter votre conseiller, téléphoner au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou encore écrire au 2001, rue University, bureau 2000, Montréal, Québec, H3A 2A6 ou, si vous habitez à l'extérieur du Québec, au 447, av. Portage, Winnipeg, Manitoba, R3C 3B6. Vous trouverez aussi ce document sur notre site Web au [www.groupeinvestors.com](http://www.groupeinvestors.com).

## Bref aperçu

<b>Date de création</b>	Août 1973
<b>Valeur totale du Fonds au 31 mai 2011</b>	3,8 G\$
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b>	1,95 %
<b>Gestionnaire(s) de portefeuille</b>	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée
<b>Distributions</b>	Mensuelles
<b>Placement minimum</b>	50 \$ au départ, tranches de 50 \$ par la suite

## Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds vise à fournir un revenu courant stable en investissant principalement dans des titres de créance à court terme et des prêts hypothécaires sur des biens immobiliers réaménagés situés au Canada. Le Fonds compte investir de 0 % à 30 % de son actif dans des titres étrangers, mais il peut y investir jusqu'à 50 % de son actif.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mai 2011. Ces placements peuvent être modifiés.

## Dix principaux placements (AU 31 MAI 2011)

1. Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,00 %, 15-06-2012
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, taux flott., 15-03-2014
3. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,15 %, 15-06-2014
4. Trésorerie et placements à court terme
5. Home Trust Co., 2,90 %, 01-08-2014
6. Gouvernement du Canada, 4,00 %, 01-06-2016
7. Banque de Montréal, 3,75 %, 01-10-2012
8. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, 15-12-2014
9. Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,60 %, 15-09-2011
10. Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,60 %, 15-06-2013

**Nombre total de placements 10 849**

**Les dix principaux placements représentent 22 % du Fonds.**

Répartition des placements (AU 31 MAI 2011)	(%)
Prêts Hypothécaires	38,3
Obligations canadiennes – Adossées à des créances immobilières	25,1
Obligations canadiennes – Gouvernement fédéral	18,6
Obligations canadiennes – Société	14,8
Obligations canadiennes – Autre	0,9
Trésorerie et placements à court terme	2,0
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,3
	<b>100,0</b>

## Quel a été le rendement du Fonds?

La présente section indique les rendements du Fonds au cours des dix dernières années. Les rendements sont présentés après déduction des frais. Ces frais réduisent les rendements.

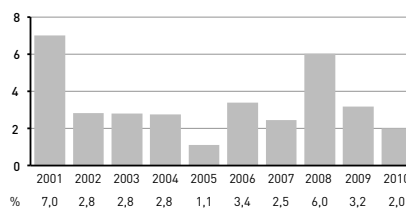
Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. Les rendements réels après impôt dépendent de votre situation fiscale personnelle.

### Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a dix ans aurait un placement d'une valeur de 1 358 \$ au 31 mai 2011, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel composé d'environ 3,1 %.

### Rendements annuels

Le graphique suivant montre le rendement du Fonds pour chaque année civile indiquée. Le Fonds n'a terminé aucune de ces années à la baisse.



## Quel est le degré de risque?

Quand vous investissez dans un Fonds, la valeur de votre placement peut diminuer ou augmenter. Le Groupe Investors a déterminé que ce Fonds présente un degré de risque faible.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour une description des autres types de risques, veuillez consulter le prospectus simplifié du Fonds.

## Y a-t-il des garanties?

Comme dans le cas de la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérez pas nécessairement le montant investi.

## À qui le Fonds est-il destiné?

Aux épargnants qui recherchent un revenu de placement assez stable et le minimum de risques.

**Avant d'investir dans un Fonds, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque.**

## Au sujet de l'impôt

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu pour tout gain réalisé dans le Fonds. Le montant dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence et du fait que le Fonds est détenu ou non dans un régime enregistré, tel qu'un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

À noter que si vous détenez vos parts du Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds seront incluses dans votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

## Combien ça coûte?

Les tableaux suivants montrent les frais que vous pourriez devoir payer pour acquérir, détenir et vendre des titres du Fonds. Ces frais varient selon l'option d'achat.

### Frais d'acquisition

Vous pourriez devoir choisir une option de frais d'acquisition au moment d'acquérir des titres du Fonds. Demandez à votre conseiller de vous expliquer les avantages et les inconvénients des options offertes.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Fonctionnement
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition reportés	Si vous vendez vos titres dans la : 1 <sup>re</sup> année suivant l'achat 5,5 % 2 <sup>e</sup> année suivant l'achat 5,5 % 3 <sup>e</sup> année suivant l'achat 5,0 % 4 <sup>e</sup> année suivant l'achat 4,5 % 5 <sup>e</sup> année suivant l'achat 4,0 % 6 <sup>e</sup> année suivant l'achat 3,0 % 7 <sup>e</sup> année suivant l'achat 1,5 % Après 7 ans 0,0 %	Par tranche de placement de 1 000 \$ que vous vendez dans la : 1 <sup>re</sup> année suivant l'achat 55 \$ 2 <sup>e</sup> année suivant l'achat 55 \$ 3 <sup>e</sup> année suivant l'achat 50 \$ 4 <sup>e</sup> année suivant l'achat 45 \$ 5 <sup>e</sup> année suivant l'achat 40 \$ 6 <sup>e</sup> année suivant l'achat 30 \$ 7 <sup>e</sup> année suivant l'achat 15 \$ Après 7 ans 0 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand vous achetez des parts du Fonds, le Groupe Investors verse à votre conseiller une commission pouvant atteindre 4,10 %. Le Groupe Investors peut verser à votre conseiller un montant supplémentaire pouvant atteindre 50 % de la commission de vente si ce dernier compte moins de trois années de service.</li> <li>• Les frais d'acquisition reportés sont établis en fonction du nombre d'années pendant lesquelles vous avez détenu votre placement et de la valeur du placement à la date où vous vendez des titres. Les frais sont déduits du montant de la vente et sont versés au Groupe Investors.</li> <li>• Le barème des frais d'acquisition reportés entre en vigueur à la date d'acquisition de votre placement et restera en vigueur si vous réinvestissez vos parts dans un autre Fonds du Groupe Investors selon l'option de frais d'acquisition reportés.</li> <li>• Vous ne paierez pas de frais d'acquisition reportés si : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vous faites des rachats au moyen du programme de retraits systématiques (PRS), à condition que le montant total des rachats faits durant une année civile par tous vos PRS soit égal ou inférieur à 12 % de la valeur marchande en date du 31 décembre de l'année précédente; ou</li> <li>• vous détenez votre placement dans un REER collectif administré par le Groupe Investors, mais vous paierez jusqu'à 1 % de frais si vous faites un rachat ou un transfert de sortie avant la 5<sup>e</sup> année qui suit la date de votre placement. Les frais sont prélevés sur le montant de la vente ou du transfert et sont versés au Groupe Investors.</li> </ul> </li> </ul>
Sans frais	0,0 %	0 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous ne payez habituellement aucuns frais de rachat quand vous vendez des titres acquis selon l'option sans frais.</li> </ul>

### Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ces frais réduisent le rendement annuel du Fonds.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, les frais du Fonds totalisent 1,95 % de sa valeur (environ 20 \$ par tranche de 1 000 \$ investis).

	Taux annuel (en % de l'actif du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds.	1,95
<b>Ratio des frais d'opération</b> Il s'agit des frais d'opération sur les placements du Fonds.	0,00
<b>Frais du Fonds</b>	1,95

### Commission de suivi

Une commission de suivi est versée à votre conseiller par le Groupe Investors à même les sommes reçues du Fonds pour les services qui vous sont fournis, aussi longtemps que vous conservez votre placement dans le Fonds. La commission est établie d'après la valeur de votre placement, comme suit :

- Frais d'acquisition reportés – Au plus, 0,31 % par année (environ 3 \$ par année par tranche de 1 000 \$ investis).
- Sans frais – Au plus, 0,35 % par année (environ 4 \$ par année par tranche de 1 000 \$ investis).

### Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais applicables à la vente ou au transfert de titres détenus dans le Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour nombre excessif de substitutions	Si vous effectuez un nombre excessif de substitutions qui, à notre avis, pourraient avoir un effet préjudiciable, nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 5,5 % du montant de la substitution.
Frais pour opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du montant du rachat ou de la substitution qui est effectué au cours des 90 jours qui suivent l'acquisition du placement dans le Fonds. Ces frais sont payables au Fonds.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un engagement d'acheter des titres d'un fonds commun de placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié, ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures qui suivent la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou d'engager une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez cependant agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un conseiller juridique.

### Renseignements

Communiquez avec le Groupe Investors ou votre conseiller pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information sur le Fonds. Ces documents et l'Aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :  
Groupe Investors  
2001, rue University, bureau 2000  
Montréal (Québec) H3A 2A6

1-800-661-4578

Ailleurs au Canada :  
Groupe Investors  
447, av. Portage  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3B6

1-888-746-6344

www.groupeinvestors.com